

Séance extraordinaire du conseil municipal du 14 juillet 2016

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le jeudi 14 juillet 2016 à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Jean Claude Gravel, mesdames les conseillères, Michele Dawe, Isabelle Charette et Lynda Pelletier et messieurs les conseillers, Pascal Tremblay, Christian Goulet, Roland Clermont, Denis Moreau et Gaétan Bérard.

Sont également présents : messieurs Yvon Mousseau, directeur général et Marc-Olivier Breault, greffier adjoint.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Jean Claude Gravel constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

2016-07A-01

Camionnette utilitaire - Abrogation de la résolution 2016-07-38 et nouvel octroi de contrat

ATTENDU que le conseil municipal a procédé à un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture d'un camion utilitaire Chevrolet Silverado 2500HD ;

ATTENDU que suite à l'ouverture des soumissions, en date du 14 juillet, le conseil municipal a octroyé, par le biais de sa résolution 2016-07-38, adoptée en date du 4 juillet 2016, le contrat de fourniture au plus bas des deux soumissionnaires conformes soit à Repentigny Chevrolet, le contrat de fourniture de ce camion, au prix de 41 646,24 \$, taxes incluses ;

ATTENDU qu'en date du 12 juillet 2016, le représentant autorisé de Repentigny Chevrolet, monsieur Marc-André Morin, nous avisait, par le biais d'un courriel, de l'impossibilité, pour Repentigny Chevrolet, de remplir ses obligations contractuelles et de fournir le véhicule faisant l'objet de l'appel d'offres ;

ATTENDU que de ce fait, le deuxième soumissionnaire conforme devient légalement le seul soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Roland Clermont

Que le conseil municipal, suite à la prise en compte de l'évolution de ce dossier, abroge, à toutes fins que de droit sa résolution 2016-07-38 traitant de l'adjudication de contrat pour la fourniture de ce véhicule ;

Que le conseil municipal octroie au seul soumissionnaire conforme, Chalut auto Ltée, le contrat pour la fourniture du Chevrolet

Silverado 2500HD, ayant fait l'objet d'une demande de soumission par voie d'invitation ;

Que le montant de ce contrat de fourniture de véhicule est 42 008,42 \$, taxes incluses.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-07A-02

Réparation de pavage et coupe de rues - Nouvel octroi de contrat suite au désistement du premier soumissionnaire retenu

ATTENDU que le conseil municipal a procédé, en date du 12 avril 2016, à un appel d'offres public pour l'octroi du contrat de « Réparation de pavage et coupe de rues » ;

ATTENDU que suite à l'ouverture des soumissions, en date du 29 avril 2016, le conseil municipal a octroyé, par le biais de sa résolution 2016-05-10, adoptée en date du 2 mai 2016, le contrat de « Réparation de pavage et coupe de rues » à la firme Marion Asphalte inc, cette dernière étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant de 65 708,21 \$, taxes incluses ;

ATTENDU qu'en date du 5 juillet 2016, Marion Asphalte inc. nous avisait, par le biais d'une correspondance de son président monsieur Mannix Marion de sa décision de se désister de l'exécution de ce contrat ;

ATTENDU que le deuxième plus bas soumissionnaire conforme de l'appel d'offres public du 12 avril 2016, la firme pavage JD, nous a confirmé son intérêt à exécuter, aux conditions et selon le prix soumissionné lors de cet appel d'offres, le contrat pour « Réparation de pavage et coupe de rues » ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal, prend acte du désistement de Marion Asphalte inc. et réserve tous ses recours en regard des préjudices que ce désistement lui occasionnera ;

Que le conseil municipal octroie à la firme Pavage J.D., conformément à sa soumission, le contrat de « Réparation de pavage et coupe de rues » pour une somme de 91 870,77 \$, taxes incluses.

Que toutes et chacune des clauses et obligations du devis de l'appel d'offres public du 12 avril 2016 font partie intégrante du contrat octroyé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-07A-03

Acceptation d'offre de services - réhabilitation de conduites

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels en ingénierie présentée par *Les Services EXP inc.*, en date du 13 juillet 2016, pour la réalisation d'une étude préliminaire concernant la réhabilitation de la conduite d'égout entre les rues des Maires et Saint-Antoine Sud ;

Que les honoraires professionnels reliés à ce mandat sont estimés à 7 800 \$, taxes en sus ;

Que cette dépense soit présentement assumée par le biais d'une appropriation du surplus libre de la Ville et sera assumée, le cas échéant, par le règlement d'emprunt décrétant la réalisation des travaux de réhabilitation.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-07A-04

Acceptation d'offre de services - mandat - Boisé du Chemin du Roy

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal accepte partiellement l'offre de services professionnels en ingénierie présentée par Nature-Action Québec, en date du 28 avril 2016, Étape 1 et Étape 2, soit les analyses préparatoires avec la caractérisation des sentiers existants, la composition du sol, le plan concept et une estimation budgétaire ;

Que les honoraires professionnels reliés à ce mandat sont estimés à un montant maximal de 13 000 \$;

Que cette dépense soit présentement imputée au poste budgétaire 23 080 16 721 Aménagement luminaire ;

Qu'un montant de 3 000 \$ soit approprié du fonds de parc et transféré au poste budgétaire 23 080 16 721 Aménagement luminaire ;

Que cette dépense sera, le cas échéant, assumée par le règlement d'emprunt décrétant la réalisation des travaux d'aménagement du Boisé du Chemin du Roy.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

Lors de la période de question, aucune personne n'étant présente, il n'y a eu aucune intervention.

2016-07A-05

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par madame Michele Dawe

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h07.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Jean Claude Gravel, maire

Marc-Olivier Breault, greffier
adjoint

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Jean Claude Gravel, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 15^e jour du mois de juillet 2016.

Jean Claude Gravel, maire